

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 10 & 8

Votants : 13 & 11

Séance du 21 août 2014

*Le jeudi 21 août 2014, à 17 heures 30, l'assemblée,
convoquée le 15/08/2014,
s'est réunie sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.*

Présents : Thierry CHARTROUX, Laurent ALBAGNAC, Christiane ALIBERT, Augustine CHARBONNIER, Thierry CONTENSSOU, Anne-Marie FORTIN, Christophe GARCIA, Frédéric HOBBE, Céline HURDEBOURCQ, Didier TOURNEMINE;

Excusés et ayant donné délégation respective : Suzanne LACARRIERE par Christiane ALIBERT, Cécile COLDEFY par Thierry CHARTROUX, Richard CABROL par Thierry CONTENSSOU

Excusés : Jean-Claude LAGARRIGUE.

Absents : Sébastien BARRAT.

Secrétaire : Christiane ALIBERT

I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2014

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 26 juin 2014. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.

II - DÉLIBÉRATIONS

PROMESSE DE VENTE GRANGE DRÈLE (Présents : 10, votants : Pour : 13)

Monsieur le Maire donne connaissance des différentes démarches qui se sont déroulées dans le cadre de la vente de la grange de Drèle, bien légué par Jean LAGRILLERE à la Commune de Thégra en 2011.

- M. CHIEZE François et Mme TOURTOIS Julie s'étant désistés pour l'acquisition, Monsieur le Maire propose de délibérer pour prendre acte des nouvelles dispositions.*
- Le bureau municipal ayant effectué diverses négociations, de nouveaux acquéreurs ont confirmé par courrier leur volonté ferme d'achat, au prix de 72 000 €. Il s'agit de M. DANGER François et Mme HERBILLE Brigitte, domiciliés 140, rue Winston Churchill - 76 650 PETIT COURONNE.*
- M. le Maire a demandé aux acquéreurs de s'engager, à titre de garantie, pour signer une promesse de vente début septembre 2014 et permettre ainsi de conforter la vente.*
- Des démarches d'arpentage du terrain à l'entrée de la grange sont en cours auprès d'un géomètre (bande d'environ 80 m²) permettant l'élargissement de la voie communale et ainsi un dégagement des deux entrées de propriétés bâties.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- *donne un avis favorable et pouvoir à M. le Maire pour engager les démarches avec le notaire et les acquéreurs dans le cadre de la signature d'un compromis de vente pour*

l'ensemble des biens bâti et non bâti (parcelles actuelles : AL 256 - AL 257 d'une contenance totale de 477 m²) pour la somme de 72 000 €,

● *donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches ultérieures et signer tous les documents nécessaires correspondants à cette vente,*

● *donne pouvoir pour mandater un géomètre et vendre les parcelles issues des nouvelles mesures,*

● *décide de prendre en charge les frais de géomètre et de laisser à la charge des acquéreurs (M. DANGER et Mme HERBILLE) les frais de Notaire.*

SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES DE THÉGRA (Présents : 8, votants : Pour : 11)

Didier TOURNEMINE et Thierry CONTENSSOU ne participent pas à la délibération ni au vote.

Abel CONTENSSOU, Président et Eva TOURNMINE, Trésorière, présentent leur nouvelle association "Comité des Fêtes de Thégra" et les différentes animations qu'ils vont proposer pendant la fête locale les 30 et 31 août 2014. Ils ont rassemblé une vingtaine de membres de Thégra principalement.

Les élus tiennent tous à féliciter leur initiative tant attendue, permettant ainsi de redonner vitalité et jeunesse, tout en préservant cette traditionnelle fête du village.

M. le Maire donne connaissance du courrier de l'association "Comité des Fêtes de Thégra" sollicitant une subvention communale.

Après consultation, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de **300,00 €** à l'association Comité des Fêtes de Thégra,*
- d'imputer la somme sur l'article 6574 du budget primitif 2014.*

SUPPRESSION ET CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE (Présents : 10, votants : Pour : 13)

Anne-Marie FORTIN indique que pour des raisons de restructuration au niveau du Syndicat Mixte scolaire et périscolaire Thégra-Lavergne et pour permettre d'assurer l'entretien de la bibliothèque municipale, il conviendrait d'augmenter le nombre d'heures du poste d'Adjoint Technique 2ème classe.

Pour se faire, il s'agirait de :

- supprimer le poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet (1 heure/semaine) créé par délibération du 15-11-1999,*
- créer un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet (2 heures/semaine) à compter du 1er septembre 2014.*

L'agent concerné a donné son accord et, dans la mesure où la modification d'horaires excède 10 %, le Maire va procéder à la saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Lot.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

DECIDE :

- de supprimer le poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet (1 heure/semaine) créé par délibération du 15-11-1999,*
- de créer un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet (2 heures/semaine)*

à compter du 1er septembre 2014,

- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à compter du 01-09-2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

VIREMENTS DE CRÉDITS TRAVAUX EN RÉGIE MAISON DRÈLE (Présents : 10, votants : Pour : 13)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget communal de l'exercice 2014 :

CREDITS A AUGMENTER

| Chapitre | Article | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|----------|----------|-------------|---------|--|-----------------|
| 040 | 2135/000 | | 000 | Installations générales, agencements Travaux en Régie Fournitures | 4 000,00 |
| | | | | | |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|----------|----------|-------------|---------|---|-------------------|
| 21 | 2135/100 | | 000 | Installations générales, agencements Maison de Drèle | - 4 000,00 |
| | | | | | |

III - POINTS DIVERS

- Pendant la fête, le Comité des Fêtes invite la population et les élus au dépôt d'une gerbe au monument aux morts, après la messe, le **dimanche 31 août 2014 à 11 heures 45**.

Pour permettre l'installation des équipements sur le parking de la Maison du Temps Libre, le Comité des Fêtes a besoin d'élus disponibles le vendredi matin. Thierry CHARTROUX propose également les services de l'employé technique.

- Laurent ALBAGNAC signale qu'une prochaine réunion commission travaux se tiendra **mercredi 27 août 2014 à 18 heures** à la mairie.

Dans le cadre des finitions de peintures pour la Maison de Jean à Drèle, les élus seront prochainement sollicités pour prêter main forte aux employés techniques dans l'achèvement de ces travaux.

- Suite à la demande de la gendarmerie de GRAMAT, Didier TOURNEMINE est chargé de réaliser des photos du patrimoine classé de Thégra (cimetière, église).

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,